

ÉCOLES DE CONDUITE PARTENAIRES

Auto-école VALLION - 24 avenue
De Gaulle 25500 MORTEAU

Thomas BOILLON - 21 rue de
l'Helvétie 25500 MORTEAU



PLUS D'INFORMATIONS

CCAS de Morteau
6 rue Barral
25500 MORTEAU
ccas@morteau.org

HORAIRES

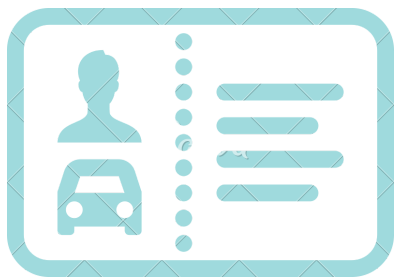
Lundi	8h-12h / 14h-18h
Mardi	8h-12h / 14h-18h
Mercredi	8h-12h
Jeudi	8h-12h / 14h-18H
Vendredi	8h-12h



AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE



CCAS de Morteau



L'aide au financement du permis de conduire est une aide forfaitaire de 360€, versée à l'école de conduite partenaire de votre choix.

En contre partie, vous vous investirez pendant 35 heures au service de la population mortuacienne.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Plusieurs conditions à remplir :

- habiter à Morteau depuis plus d'un an
- avoir entre 16 et 21 ans
- ne pas être salarié
- être inscrit dans une **auto école partenaire**
- préparer le **Permis B** uniquement
- déposer sa demande d'aide dans les jours qui suivent l'inscription à l'auto-école

OÙ DÉPOSER SA DEMANDE ?

Le dossier est à retirer au **CCAS de Morteau**.

Il devra être complété d'un projet **d'engagement citoyen**, d'un **CV** et de **l'attestation d'inscription** à l'école de conduite.

Lors du dépôt de la demande, un entretien avec un élu et un agent administratif sera fixé. Votre dossier passera en commission et pourra être accepté ou rejeté.

